



**BUREAU
VERITAS**

Abidjan, le 02 Février 2022

A

L'attention des titulaires de certificat
Rainforest Alliance (RA)

N/Réf. : 002/2022/AMB/AA/AGRI

Objet: Information

Chers Titulaires de Certificat (TC) RA,

Bureau Veritas Côte d'Ivoire partage par ce courrier sa politique de lutte contre la fraude ainsi que les dispositions qui seront prises en cas d'absence des personnes clés lors de l'audit.

Tout le personnel de Bureau Veritas Côte d'Ivoire et tout prestataire de service sous sa responsabilité, entendez les certificateurs et auditeurs entre autres, est formé sur le code d'éthique du Groupe Bureau Veritas. Le code d'éthique et la norme RA obligent les certificateurs et les auditeurs à déclarer tout conflit d'intérêts potentiel ou réel dans toute situation donnée du processus de certification et interdit formellement la fraude.

La fraude se définit comme « une fausse déclaration consciente de la vérité ou la dissimulation d'un fait important pour inciter une autre personne à agir à son détriment ». Cela peut impliquer, mais sans s'y limiter aux pots-de-vin, à la corruption, la manipulation, falsification ou altération d'enregistrements ou de documents d'audit, l'omission délibérée d'éléments probants constatés, l'attribution de la conformité ou la fermeture des non-conformités en déformant les preuves, l'usurpation des intérêts de Rainforest Alliance ou de Bureau Veritas à des fins personnelles ou d'autres paiements inappropriés et/ou cadeaux/faveurs.

Le personnel de Bureau Veritas ainsi que les TC qui se rendraient donc coupables d'actes de fraude ou de non-déclaration de conflits d'intérêt s'exposent à des sanctions disciplinaires prévues par les politiques et procédures locales de Bureau Veritas mais aussi par les règles de RA.

Pour le respect des règles contre la fraude, tous les paiements liés au processus de certification sont reçus exclusivement sur le compte bancaire de Bureau Veritas Côte d'Ivoire logé à la SGCI. Par ailleurs, Bureau Veritas Côte d'Ivoire s'assure que les auditeurs disposent de suffisamment de ressources financières pour mener un audit sans dépendance vis-à-vis du TC et ce, avant que l'audit n'ait lieu.

Nous vous invitons à signaler tout cas de fraude ou de conflit d'intérêt à RA et/ou à Bureau Veritas directement à AKA Marie Berthe, gestionnaire du programme, email : marie.aka@bureauveritas.com, Tél. : +225 07 67 414 908 ou au Compliance Officer du Groupe 40/52 Boulevard du Parc 92200 Neuilly-sur-Seine – France, Tél. : +33 1 55 24 76 08, email : compliance.officer@bureauveritas.com. Le signalement peut se faire de manière anonyme. Aussi, comme stipulé dans les règles d'audit et de certification version 1.1 de juin 2020, au moins 75% du nombre total de producteurs audités doit venir de la liste présélectionnée par Bureau

Abidjan Bd. Roume
Angle Rue Thomasset
01 BP 1453 ABIDJAN 01

Tél. : (225) 27 20 31 25 00 / 27 20 21 15 70
Fax : (225) 27 20 22 77 15
RCCMN° CI-ABJ-2000-B-251339
C.C. N° 0024 089 W

S.A.U au capital de
1 482 140 000 F CFA

BICICI Abidjan Plateau
CI 00601550.00063.34.00028 39
BNP PARIBAS
BNPPARB LE PARVIS LA DEF
n° 30004-01328-00010685428-04



Veritas Côte d'Ivoire. En outre, pour les besoins de l'audit les personnes clés du système de gestion doivent être présentes lors de l'audit.

En cas donc d'absence constatée des personnes clés du système de gestion et/ou de 75% et plus des producteurs présélectionnés par les auditeurs sur la base de l'évaluation des risques, conduisant de ce fait à une impossibilité de la triangulation des informations sur les points de contrôle pour les exigences des exploitations agricoles ou de la chaîne d'approvisionnement, les points de contrôles seront considérés comme non évalués et l'audit sera déclaré non achevé. Le membre sera alors soumis à ses frais à une date ultérieure, s'il souhaite continuer le processus de certification, à un second audit.

Comptant sur votre bonne compréhension et votre franche collaboration, nous vous prions, chers TC de retrouver ici, l'expression de notre sincère considération.

Alex ASSALE
Administrateur Général



12